



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 12 mai 2026

Date de la convocation :
6 mai 2026

Membres	19
Présents	16
Pouvoirs	3
Votants	19
Pour	19

L'an deux mil vingt-six, le **douze mai à dix neuf heures**, le conseil municipal de la Commune de CHOUZE-SUR-LOIRE dûment convoqué conformément aux dispositions de l'article L 2121-17 du CGCT, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAULT, Maire.

Date de la convocation : 6 mai 2026

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAULT Maire,
Madame Marina DANTIC, Monsieur Éric BRISSET, Madame Françoise ROUX, Monsieur Yvan BOIDÉ, Adjoints,

Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Christian THOUET, Monsieur Laurent HERLIN, Madame Eva DIMA, Monsieur Frédéric BIEMON, Monsieur Guillaume DELANOUE, Madame Charline MABILEAU, Madame Marie BOTTI, Madame Vanessa BRUNET, Monsieur Nicolas JAUSELON, Monsieur Patrick MARTINEZ.

Membre excusé : /

Membre excusé ayant donné pouvoir : Monsieur Pierre DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAULT, Madame Laurence VENNEVIER a donné pouvoir à Monsieur Yvan BOIDÉ, Madame Guylaine THIBAULT a donné pouvoir à Madame Françoise ROUX.

Membre absent : /

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2026-06-037

5.3.6. Désignation des représentants - Autres

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du GIP RECIA

La commune de Chouzé-sur-Loire est membre du Groupement d'Intérêt Public RECIA (Ressources Numériques de la Région Centre-Val de Loire) depuis le 11 octobre 2023. Ce groupement associe l'État, la Région Centre-Val de Loire, les Conseils Départementaux, des universités, des communes et divers organismes publics, dans le but de mutualiser des moyens et développer des services numériques au bénéfice de l'action publique.

À la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant pour représenter la commune au sein du GIP RECIA, conformément aux statuts du groupement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Désigne** comme délégué **titulaire** au sein du GIP RECIA : **Laurent HERLIN**
- **Désigne** comme délégué **suppléant** au sein du GIP RECIA : **Guillaume DELANOUE**
- **Autorise** le Maire à notifier cette décision au GIP RECIA et à accomplir toutes les formalités nécessaires.

Le secrétaire de séance,
Guillaume DELANOUE

Le Maire,
Gilles THIBAULT

Transmis en Préfecture le	13/05/2026
Reçu en Préfecture le	13/05/2026
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-2026052-2026-06-037-DE	
Publication électronique le	13/05/2026

